



RÉGION MORGES - AUBONNE

Walter Allenspach Trésorier
Chenaillettaz 3
1110 Morges
walter.allenspach@sefanet.ch
www.morgesaubonne.eervv.ch

COMMENTAIRES - COMPTES 2017 - Région 2

A - Résumé

La région boucle la quatrième année de cette législature, l'année des 500 ans de la Réforme. Les équipes des projets et services communautaires ont travaillé avec beaucoup d'engagement. Le projet de la « Cuvée de la Réforme » nous a fait vivre des moments très forts. Sur le plan financier la « Cuvée de la Réforme » est aussi une réussite. Pour cela le résultat global de l'année 2017 est exceptionnellement positif. Le bénéfice de l'exercice 2017 s'élève à CHF 38'506.

À cette occasion le Conseil régional remercie tous les partenaires: paroissiens, paroisses, donateurs, bénévoles, services communautaires, conseils, caissiers et ministres. Sans eux le fonctionnement et l'existence financière de la région seraient impossibles. Il adresse un remerciement particulier à Mme Laurence Schneider-Vidi, notre caissière et comptable.

Avant de passer à l'étude détaillée des comptes qui doivent être adoptés, le CR souhaite souligner quelques points généraux à propos des finances de la région :

- L'AR du printemps 2017 avait décidé d'attribuer le bénéfice de l'exercice 2016 de CHF 889 au fonds « Solidarité interparoissiale ».
- L'AR de l'automne 2017 avait décidé de ne pas demander en 2018 des contributions régionales aux paroisses de Gimel-Longirod et du Pied du Jura mais prélever cette part de CHF 10'335 du Fonds « Solidarité interparoissiale ».
- Le SC - Formation et Accompagnement boucle l'exercice 2017 avec un résultat équilibré. C'est encourageant. Déjà en 2017 nous avons essayé de simplifier la structure des comptes de Fa Catéchisme et pour 2018 nous avons trouvé la forme qui convient le mieux; voir budget 2018.
- Les activités propres du SC - Présence et Solidarité montrent des résultats équilibrés ou même positifs. Les chiffres montrent bien que l'aide aux plus démunis de notre société est importante. L'usage des moyens budgétés semble très prudent. C'est le soutien de la Région pour ASPIR qui charge les comptes de CHF 6'900.
- Les rencontres traditionnelles du CR avec les présidents et trésoriers des conseils paroissiaux ont eu lieu. Les sujets de notre échange étaient surtout la pénurie des ministres à venir, les contributions paroissiales et la situation financière des paroisses. Le CR est disposé de soutenir des projets des paroisses en difficultés pour améliorer leur situation financière. Avant tout, il remercie les paroisses pour leur solidarité inter-paroissiale.

Le CR souhaite également apporter quelques précisions sur les comptes que l'AR devrait adopter.

B - Charges et Produits

Régions et paroisses

Nous retrouvons dans la section Régions et paroisses les salaires et charges sociales de nos collaboratrices et les contributions des paroisses à la région.

- Les salaires et charges sociales de nos collaboratrices Christine Guex (janvier-août 2017), Laurence Schneider et Nicole Linder se trouvent dans les comptes 56000 - 56740. Nous en avons débité CHF 11'000 à FA Catéchisme et CHF 1'500 à FA Jeunesse. Le total des salaires et charges sociales de l'exercice 2017 monte à CHF 24'371 ; y inclus les heures supplémentaires qui se trouvent sous Chancellerie et finances. Comparé avec l'année antérieure, où on a totalisé CHF 25'508, c'est CHF 1'127 de moins. Le budget 2017 a prévu un total de CHF 28'500. La différence entre budget 2017 et exercice 2017 est de CHF 4'129. Les différences s'expliquent par le fait que Laurence Schneider-Vidi a repris la comptabilité/caisse régionale de Christine Guex.
- Les contributions des paroisses à la région figurent sous le compte 60900, l'exercice 2017 comptabilise CHF 39'659. Nous avons budgété CHF 36'000 de contributions obligatoires et CHF 9'000 de contributions solidaires. Les paroisses de Morges-Echichens et St-Prex-Lussy-Vufflens ont opté d'acquitter la totalité de leurs contributions régionales. Merci beaucoup. Les autres ont réglé la part obligatoire (80%) des contributions à la Région. En raison de l'exercice très positif, le CR a renoncé à demander la part restante des contributions 2017.

Chancellerie et finances

Sous Chancellerie et finances les points suivants sont à souligner :

- Loyers : les loyers et le nettoyage des locaux (comptes 40000, 40100 et 40010) ne montrent aucun changement. Le loyer des nos bureaux dans la maison de Beausobre est de CHF 6'000. CHF 4'000 se trouvent dans Chancellerie et finances et CHF 2'000 dans la section Information et dialogue.
- Matériel de bureau, photocopies : nous avons acheté du matériel de bureau pour CHF 1'198, surtout du papier et des enveloppes. C'est CHF 198 plus que budgété et CHF 110 plus que l'exercice antérieure. Le forfait de la grande photocopieuse au secrétariat monte à CHF 3'370 p.a. Sur cette machine on a fait des copies pour le SC FA de CHF 2'664 (KT, FdA) et pour le SC PS de CHF 101. La paroisse de l'Aubonne nous a fait des photocopies pour les AR de CHF 90. Donc, cela fait CHF 695 à la charge de Chancellerie et finances. Quand nous avons fait le budget 2017, nous avons pris le budget 2016 comme référence. L'imputation correcte des photocopies selon leur centre de coûts continue à poser des problèmes. Dans ce contexte, il faut mentionner les remboursements pour photocopies et matériel divers (papier et enveloppes) dans les comptes 64105 et 64155. Ce sont les paroisses qui les achètent chez la Région à des prix favorables.
- Abonnement Téléphone et Internet : dans les comptes 45100 et 45101 figurent les abonnements de téléphone et internet. Comme l'abonnement est maintenant combiné, discriminer entre téléphone et internet n'a plus de sens. En 2017 CHF 612 sont à la charge de Chancellerie et finance et Information et dialogue. Dans le budget 2017 figurent CHF 900.

- Les comptes suivants ont été utilisés avant tout pour la « Cuvée de la Réforme » : 45010 Imprimés, 45130 Frais de port, 45210 Dons et cadeaux, 47500 Frais de voyages et de déplacement, 47505 Frais de repas et de collation, 47695 Frais de publicité, 47800 Frais de production, 47950 Prestation forfaitaires, animation, 47990 Matériel d'animation, 47995 Frais divers, 59050 Rémunérations occasionnelles, 62095 Dons divers, 64095 Participations divers, 69095 Produits divers. Sans la « Cuvée de la Réforme » le déficit de Chancellerie et finance serait de CHF 8'138, mieux que budgété et comparable à l'exercice 2016 sans ses éléments particuliers.

Cuvée de la Réforme

Ce projet nous a beaucoup occupés l'année passée. Les chiffres parlent pour eux-mêmes. L'équipe du projet a organisé 25 évènements dans les caveaux des vigneron de la région où 840 personnes se sont rassemblées en total et elle a géré la production et vente de 7'000 bouteilles de vin - la cuvée. C'est un travail énorme, entre le planning, la recherche des intervenants et vigneron, la communication, la publicité, la coordination et le suivi administratif. L'organisation des évènements et la communication, publicité, etc. ont couté CHF 13'394. Les évènements ont apporté des revenus de CHF 10'777. La production, confection et vente du vin ont couté CHF 45'709. Le produit de la vente a été de CHF 73'891. Le bénéfice de ce projet en 2017 est donc de CHF 25'565.

A la fin de 2017 nous avons eu encore 820 à vendre. Maintenant il ne reste que peu de bouteilles en stock. Nous avons fait les écritures respectives dans l'exercice 2017 et nous comptons sur un bénéfice supplémentaire de la « Cuvée de la Réforme » en 2018.

SC Formation et accompagnement et SC Présence et solidarité

Les charges et produits des services communautaires seront discutés ci-dessous, dans la section C - Service Communautaires.

Information et dialogue

C'est difficile de différencier les frais entre ceux de l'Information et dialogue et ceux du poste du MCO. Pour simplifier, seulement les frais fixes et substantiels liés à ce poste sont attribués à ce secteur ; CHF 2'000 de loyer, CHF 200 de nettoyage et conciergerie. Par erreur nous n'avons pas imputé comme prévu dans le budget 2017 la part de CHF 300 de l'abonnement internet. Le montant global se trouve dans Chancellerie et finances. Les autres frais sont incorporés dans le secteur chancellerie et finances.

C - Services communautaires

SC Formation et Accompagnement

SC FA boucle l'année 2017 avec CHF 64'423 de charges contre CHF 65'280 de produits, donc avec un bénéfice de CHF 858. La différence entre l'exercice 2017 et l'exercice 2016 est évidente et demande des précisions.

- FA Enfance : il n'y avait pas de camp ni activités au niveau régional en 2017.
- FA Catéchisme : cette section boucle l'année 2017 avec un bénéfice de CHF 3'394. C'est mieux que budgété (déficit de CHF 800) et c'est beaucoup mieux que l'exercice 2016 qui accumulait un déficit de CHF 5'511.
- 10417 FA Catéchisme : ce sont surtout les frais de fonctionnement, comme photocopies, bibles, frais de port, salaire de la secrétaire, mais aussi les offrandes des cultes de Rameau qui figurent dans ce chapitre. Les frais de fonctionnement de l'année 2017, sont dans les normes. Les offrandes des cultes de Rameaux sont descendues de CHF 7'859 en 2015, CHF 6'914 en 2016 à CHF 6'560 en 2017. Elles n'arrivent pas à couvrir les frais de fonctionnement.
- 1041701 FA Caté Activité : les frais des activités de catéchisme sont de CHF 1'840, dont CHF 1'224 de montage et matériel de la tyrolienne. Les cotisations des catéchumènes sont de CHF 10'160 en 2017. Les cotisations des catéchumènes aident à couvrir partiellement les frais de fonctionnement de FA Catéchisme.
- 1041702 FA Caté Camps : dans ce chapitre figurent tous les camps et weekends. Le résultat global de l'exercice 2017 est très positif ; un bénéfice de CHF 3'698 contre un déficit de env. CHF 3'000 en 2016. La comparaison avec l'exercice antérieur est compliquée (camps KT sous chapitre 10417 FA Catéchisme et chapitres 104170221-5 Caté Cps. nom de paroisse). La nouvelle structure des comptes à partir de 2018 augmentera la transparence dans ce chapitre.
- FA Jeunesse : Cette section boucle l'année 2017 avec une perte de CHF 2'596. C'est beaucoup mieux que le déficit de CHF 5'022 de l'exercice 2016. Le budget 2017 a prévu que les camps de jeunesse arrivent à couvrir les charges administratives. Il semble que l'imputation de CHF 1'500 sous 5600 Salaires est trop haute. Apparemment il y a très peu de travail dans le secrétariat régional de FA Jeunesse. Le budget 2018 a pris cela en compte. Le Festival R était presque équilibré. Le weekend de Jacks est par nature déficitaire. On trouve sous 1041803 FA Camp Jeunesse 03 des éléments qu'on mettrait plutôt dans le camp de ski de Caté.
- Adultes-Aînés : La formation d'adultes boucle l'exercice 2017 avec un résultat équilibré ; bénéfice de CHF 173. Par contre l'année 2016 a donné un bénéfice de CHF 2'055. Ce sont surtout les participations qui sont descendues de manière significative.

SC Présence et Solidarité

SC PS boucle 2017 avec un déficit de CHF 5'303. Le résultat est beaucoup mieux que budgété et aussi mieux que l'année précédente. Il faut souligner les éléments suivants :

- Les résultats du SC PS montrent que l'équipe garde bien l'équilibre entre dépenses et recettes. Le SC PS reçoit des dons et des offrandes destinés à son activité propre qui surpassent les frais d'activité. Sans compter les contributions de la Région pour ASPIR de CHF 6'900 le résultat de l'exercice 2017 montrait même un bénéfice de CHF 1'597.
- Présence et Solidarité (10420) : les frais de fonctionnement de CHF 575 et des offrandes et dons de CHF 560 destinés à PS figurent dans cette section. Les écritures des rencontres Chouettes, Clin d'œil et Noël ensemble à Aubonne se trouvent dans la section Ecoute et accompagnement.

- Aumônerie de la rue : Le budget 2017 a prévu une contribution à St. Vincent de Paul de CHF 2'000 (32095 Contributions Divers). Selon nos livres aucune contribution à St. Vincent de Paul a été payée en 2017. Dans le compte 33095 Subventions Divers se trouvent tout le matériel, les bons Caritas, Migros et Cumulus, tout ce qui est remis aux personnes en précarité lors de la Permanence de Anita Baumann et son équipe. Cela correspond à un montant de CHF 7'270. La Permanence a reçu en 2017 le montant de CHF 7'440 de dons ; avant tout des bons Caritas, Migros et Cumulus des paroissiens de Morges-Echichens et St-Prex-Lussy-Vufflens. Inclus dans ce montant sont CHF 3'700 de bons de la Paroisse de Morges-Echichens. Merci.
- EMS : la contribution de la Région à ASPIR est actuellement CHF 6'900. Les dons et offrandes lors des services funèbres et cultes montent à CHF 1'795.
- Écoute et accompagnement : dans cette section se trouvent les écritures des rencontres Chouettes, Clin d'œil et Noël ensemble à Aubonne. Le résultat est équilibré.

D - Bilan

Le bilan montre une liquidité solide. Toutes les dettes à court terme sont largement couvertes par les moyens liquides nets. En plus, les fonds affectés sont aussi couverts suffisamment par les moyens liquides.

Le compte 22195 de CHF 14'126.90 représente des charges à payer pour les camps (chalet, transports).

Dans le compte 13195, il faut signaler un montant de CHF 7656.- représentant des factures Cuvée à encaisser.

La région boucle l'année 2017 avec un bénéfice de CHF 38'506. La région ne veut pas thésauriser et augmenter son capital. Pour cette raison le CR aimerait utiliser le bénéfice 2017 de la manière suivante :

1. Nous avons omis de verser les CHF 2'000.- dus à Saint Vincent de Paul selon notre engagement qui figure les années précédentes au compte 32095.
2. CHF 1'597 pour alimenter le fonds Présence et solidarité. Ce montant représente le surplus du SC Présence de solidarité sans compter la contribution à ASPIR. Ce montant se gardera dans le fonds jusqu'à 2019 et il sera libéré et utilisé par l'Aumônerie de la rue.
3. CHF 3'500 pour alimenter le fonds de Chancellerie et finances en vue de financer une photocopieuse dans les années à venir.
4. CHF 31'409 pour rendre aux paroisses en proportions de le contributions régionales obligatoires.

E - Résolution

Le CR demande à l'Assemblée régionale de bien vouloir accepter les comptes 2017 présentés en votant les résolutions suivantes :

1. L'Assemblée régionale accepte les comptes tel que présentés et donne décharge au Conseil régional et à la caissière.
2. L'Assemblée régionale accepte d'utiliser le bénéfice de CHF 38'506 comme proposé au-dessus.